

Alain C. BERNARD
de Romorantin

le 30 juin 2023

Monsieur, Madame,

Veillez trouver ma contribution à l'enquête publique concernant le projet Catella à Romorantin et Villefranche-sur-cher.

La Communauté de Communes Romorantinois et Monestois a engagé plusieurs actions vigoureuses en faveur de politiques en émergence, en élaborant la mise en œuvre d'un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) 2020-2026 adopté par le Conseil Communautaire en décembre 2020.

Il s'agit de coordonner et d'animer la transition écologique pour les 16 communes du territoire. Les cinq orientations stratégiques majeures sont les suivantes :

- 1- Tendre vers un territoire à énergie positive.
- 2- Promouvoir une mobilité moins carbonée.
- 3- Entreprendre, produire et consommer durablement.
- 4- Assurer le bien vivre et la qualité du cadre de vie.
- 5- Devenir un territoire en transition écologique.

Qui pourrait ne pas les approuver ? Hélas, il y a loin entre le discours et les actes.

La lutte contre les gaz à effet de serre, la déforestation, la pollution chimique, la pollution atmosphérique, la bétonisation à tout va, la logique d'accumulation qui exploite sans vergogne les hommes et la nature, le désastre écologique ordinaire laissant les coudées franches à une multitude d'acteurs plus présentables les uns que les autres, autorisés à exploiter tout ce que la planète Terre compte de ressources, **n'en jetons plus, la cour est pleine !** La Sologne, beau pays voué au tourisme vert vanté partout, n'échappe pas au constat.

François Bonneau, Président de la Région, communiquait récemment être d'accord avec les opposants à tous ces projets, mais qu'il faut préserver l'économie. Il faudrait savoir de quoi on parle !

La première enquête publique a été *empêchée* par le Préfet en raison des propos que l'enquêteur initial a tenu dans les colonnes de la presse régionale, ce qui tend à démontrer la cohérence du système qui permet ce genre de fantaisies.

À peine ouverte cette deuxième enquête publique, les contributions suivistes des « pro-plates-formes » pourraient faire sourire, tant elles sont pitoyables.

Favorables à l'emploi sans jamais parler des conditions déplorables de l'emploi, si tant est qu'il puisse y en avoir, elles sont un copier-coller du discours du maire, du nouveau commissaire-enquêteur ou de Catella, celles et ceux qui ont refusé l'organisation d'une réunion publique pour confronter les idées.

Une lecture utile pour celles ou ceux qui auront à se prononcer sur ce projet : la contribution n° 87 de Karin FISCHER, déposée le 31 mars 2023 !

Les propos tenus par le maire de Romorantin dans un article de la Nouvelle République du Centre daté du 28 juin 2023 sont, comme bien souvent mensongères, puisqu'il affirme sans vergogne n'exister aucun habitant près du site.

Les riverains qui ont contribué à l'enquête publique apprécieront, n'en doutons pas !

Et pourquoi pas suggérer une déviation passant par l'Allée de Gombault à Romorantin, pour la circulation des poids-lourds et véhicules particuliers concernés par ce projet de plates-formes ?

Industriels et promoteurs avides contaminent l'environnement avec la complicité de l'État et de ses affidés, en reportant la responsabilité vers les imprudents qui s'exposent aux substances nocives.

Faire primer le profit plutôt que la santé publique en penchant indubitablement du côté de la destruction forcée du monde, induit forcément son contraire : le temps n'est-il pas venu de punir ces prédateurs écocidaire qui font des Lois à leur mesure...

La Cour Internationale de Justice de La Haye a bien vu le jour ! En fondant l'ordre pénal international pour former aux bases du droit, il deviendra alors possible de faire obstacle à ces quidams qui devront répondre sans tarder de leurs crimes !

Comme tant d'autres, ce dossier pourra alors être porté à charge !

Sujet :[INTERNET] plate forme Catella

Date :Sat, 1 Jul 2023 10:10:34 +0000

De :jean-yves leblanc

Pour :pref-icpe@loir-et-cher.gouv.fr <pref-icpe@loir-et-cher.gouv.fr>

je suis pour que cette plate forme soit construite sur notre arrondissement. Cela creera des emplois sur notre secteur de Villefranche, romorantin et ses environs.

Envoyé à partir de Outlook pour Android

Sujet :[!! SPAM] [INTERNET] enquête public Catella

Date :Sat, 1 Jul 2023 16:15:55 +0200

De :Martine Choquet

Pour :pref-icpe@loir-et-cher.gouv.fr

En tant que riveraine, je suis opposée à ce projet démesuré .
Je suis sensible à l'argument de l'emploi mais je sais aussi que le commerce électronique détruit des emplois (1 emploi créé par le commerce électronique entraîne la destruction de 2 ou 3 emplois en aval).

D'autre part , il n'y a aucune information sur les clients potentiels de la plate-forme.

Donc on ne sait pas sur quoi repose les prévisions d'emplois annoncés par les responsables du projet.

Ces plates-formes sont souvent robotisées à l'extrême et ne génèrent que 2 ou 3 emplois par hectare.

La voirie n'est pas prévue pour accueillir 200 PL par jour.On ne peut pas être sûr que le trafic se fera uniquement par l'autoroute .On le constate partout , le choix est celui de la gratuité et le plus gros du trafic se fera sur la D922.

Il va y avoir des dangers supplémentaires sur les routes et dans les villages. La voirie n'est pas adaptée à ce nouveau trafic.

L'encombrement routier est déjà un problème dans les villes tel que Mur en Sologne , Millançay , Villefranche ectL'usage des deux roues va devenir problématique.

Les collectivités locales doivent atteindre la neutralité carbone en 2050.Ce projet est à contre-courant de la lutte contre le réchauffement climatique

Sujet :[INTERNET] enquête Catella
Date :Sat, 1 Jul 2023 17:31:01 +0200
De :Christian Choquet
Pour :pref-icpe@loir-et-cher.gouv.fr

J'habite à côté du site de la futur plate-forme Catella et je suis contre ce projet.

L'avenue G. Pompidou qui mène chez moi est limitée à 3.5T .Si le projet se réalise ,cette route ,pas très large, va être empruntée par 200 PL aller et retour 6 jours par semaine.

Cela va entrainer une circulation plus dangereuse , plus de bruits ,plus de pollution et la route sera vite endommagé par cette utilisation commerciale privée .Qui va payer l'entretien de la voirie ?

ce problème me semble pas avoir été sérieusement pris en compte.

J'ai un autre sujet d'inquiétude : sur l'ensemble des 18 HA du projet , quelques hectares sont classées zone humide .L'hivers 2022/:2023 a été particulièrement sec. Avant les premières pluies du printemps , une tranchée de 400 mètres de long et d'un mètre de profondeur a été creusée sur le site .EN pleine sécheresse , j'ai été surpris de constater que la tranchée était remplie d'eau sur une hauteur de 50 cm.

A l'heure du changement climatique et puisque l'eau va être l'enjeu majeur du 21 siècle ,cette zone humide devrait être préservée comme le stipule la loi.

An contraire ,à cause de ce projet ,elle va être artificialisée : épandage de chaux, tassement et bétonnage .

Le terrain va aussi être surélevé pour être au niveau de la route. Ou ira l'eau qui s'accumule sur ce site: chez les voisins , sur le lieu dit "La Gaudinière" jouxtant le site.

Encore une fois ,ce problème ne semble pas avoir été pris en compte.

Sujet :[INTERNET] Refus au projet de la plate-forme Catella

Date :Sat, 1 Jul 2023 18:49:31 +0200 (CEST)

De :Jean-Francois REBEYROL

Répondre à :Jean-Francois REBEYROL

Pour :pref-icpe@loir-et-cher.gouv.fr

Nous sommes totalement défavorable au projet Catella sur les communes de Romorantin et Villefranche-sur-Cher pour les raisons suivantes:

- nous ne connaissons pas les produits qui vont être stockés.
- ce projet va augmenter considérablement le trafic routier poids-lourds sur la commune de Romorantin mais également sur des communes situées sur l'axe Romorantin/Salbris, Romorantin/Blois, Romorantin/Vierzon, etc...
- augmentation du risque accidentogène pour les riverains et les usagers qui empruntent ces axes routiers. A t'on pensé au risque pour nos enfants. Sur l'axe Romorantin/Salbris le trafic passe devant le collège Léonard de Vinci..
- l'intensification du flux va augmenter la dangerosité lors de croisement des poids-lourds,
- quel est l'impact sur la pollution, sur les émissions de CO2? Actuellement on prône la réduction du trafic routier de poids lourds sur nos routes par le ferroutage. A t'on analysé les nuisances sonores?
- à plus ou moins long terme, la chaussée sera détériorée par ce flux incessant de camions,
- quant à la création d'emplois, nous ne pensons pas que ce projet en génère un nombre important; les plates-formes logistiques sont entièrement robotisées à l'exception de l'administratif,
- que va apporter ce projet aux commerçants de Romorantin, rien où pas grand chose.

- la création de ce projet peut même être néfaste aux Communes. Qui voudrait faire construire ou habiter dans une commune où un trafic routier est important. La valeur des biens immobiliers va forcément être impactée à la baisse.

Le cahier des charges de ce projet semble ne pas tenir compte de tous ces impacts environnementaux, humains.

C'est pour ces raisons que nous sommes CONTRE ce projet de création de la plate-forme logistique Catella.

La création de ce projet va à l'encontre de ce que préconise nos dirigeants de l'Etat. Nous espérons que son représentant, M. le Préfet, en tiendra compte.

Jean-François Rebeyrol

Sujet :[INTERNET] enquête publique sur les entrepôts catella

Date :Sun, 02 Jul 2023 09:53:50 +0000

De :gulcan.kir

Pour :pref-icpe@loir-et-cher.gouv.fr <pref-icpe@loir-et-cher.gouv.fr>

Monsieur le Préfet et monsieur l'enquêteur,

Je veux témoigner dans cette enquête parce que mon voisin m'en a parlé.

Je n'ai pas trouvé de réunion pour discuter avec d'autres familles, mais je suis très inquiète pour les emplois à Romorantin avec cette entreprise.

Ils disent qu'ils ont besoin de beaucoup de monde apparemment, mais on voit bien que les entreprises BTP ont déjà du mal à trouver des personnes travailleuses, alors que les salaires sont bien.

Moi, j'ai des cousins qui étaient à Vierzon dans les grands entrepôts, et c'est dur de travailler là bas, en plus personne ne fait attention pour le dos. On ne peut pas tenir longtemps.

Avec mon mari on travaille ici à Romorantin et on voit bien les problèmes des BTP.

Il faut que monsieur le Préfet trouve déjà des gens pour les entreprises de Romorantin qui ont besoin de monde, au lieu de nous abîmer nos jeunes pour rien, c'est trop dur pour les familles.

Merci d'avoir lu mes questions.

Bonne journée à vous

G. Kir

Sujet :[INTERNET] Avis enquête publique construction de bâtiments logistiques de stockage CATELLA à Romorantin et Villefranche-sur-Cher

Date :Sun, 2 Jul 2023 11:15:19 +0000

De :Thomas THEVENET

Pour :pref-icpe@loir-et-cher.gouv.fr <pref-icpe@loir-et-cher.gouv.fr>

Bonjour,

De nombreux avis bien argumentés en particulier celui de la MRAE montrent les problèmes qu'engendrerait un tel projet, à la fois en termes de construction et aussi dans son fonctionnement. Cependant, je souhaitais apporter ma contribution :

La construction elle-même : le problème le plus important est l'artificialisation d'une très grande surface naturelle :

Faune - Flore : malgré le débroussaillage et la coupe de toute la végétation ligneuse de la parcelle il y a quelques années par l'entreprise AC Nature en prévision du projet (Je l'ai vu faire et le panneau est encore sur place), la zone présente une continuité naturelle importante (trame verte) avec de nombreuses espèces de faune et de flore. Une partie de la flore et de la faune est revenue après les destructions préparatoires. Les réponses faites aux observations de la MRAE négligent la destruction de ces nombreuses espèces vivantes : On y voit régulièrement des Tariers pâtres et Alouettes des champs qui ont besoin de ces milieux ouverts pour nicher au sol. La diversité de la flore et des insectes est aussi mise de côté alors que de nombreuses études montrent l'importance de la biodiversité "commune".

Les réponses du porteur de projet indiquent des ajustements après construction, mais quelle proportion de la diversité vivante restera ? Il est clairement indiqué qu'on verra ce qui se réinstallera autour des bâtiments. Cela veut dire que tout est détruit lors des travaux.

Artificialisation des sols naturels : l'adaptation aux changements climatiques et en particulier aux canicules nous impose de végétaliser les sols le plus possible pour utiliser la climatisation naturelle des arbres. Ce projet va dans le sens inverse et contribue à empirer les effets négatifs des changements à venir prévus par les experts du GIEC. Les bâtiments industriels inutilisés ou les plateformes logistiques déjà existantes et à l'abandon permettraient de faire des projets similaires sans artificialisation supplémentaire.

Dans son existence et son fonctionnement :

Acteur engagé dans le tourisme local, un certain nombre de questions posent problème.

Tourisme : une voie verte est prévue par la communauté de commune sur l'ancienne voie ferrée qui longe le site prévu : les randonneurs et cyclistes risquent d'avoir, au lieu de prairies naturelles des bâtiments industriels de 10 à 15 m de haut comme paysage sur plusieurs centaines de mètres de longueur.

Pollution : pour ces mêmes touristes et promeneurs locaux la qualité de vie sera dégradée par le passage de centaines de camions et autres véhicules supplémentaires, en particulier la qualité de l'air due à ces transports et au bruit généré par les véhicules et les chargements. En effet, les gens voudront-ils faire du vélo ou leur jogging à proximité de la circulation des camions ?

Energies : comme la montre bien la MRAE, le projet n'est pas vertueux en termes d'énergies renouvelables car pour se ménager la possibilité d'entreposer des matières inflammables, il ne prévoit que l'éventualité future de produire de l'électricité solaire alors qu'une telle surface de toiture permettrait de couvrir la consommation de plusieurs milliers de personnes, même en utilisant une partie seulement des toits.

Cordialement,

Thomas Thevenet

Sujet :[!! SPAM] [INTERNET] Participation à l'enquête publique à Romorantin-L et Villefranche s/ Cher - Catella

Date :Sun, 2 Jul 2023 20:42:25 +0200

De :Etienne Maliet

Pour :pref-icpe@loir-et-cher.gouv.fr

Bonjour,

- Le projet de plateforme logistique Catella à Romorantin-L et Villefranche sur Cher ne répond pas à plusieurs politiques importantes menées aujourd'hui par la société civile dans son ensemble, autant au gouvernement que dans les milieux associatifs intéressés par l'aménagement du territoire. En effet l'immobilier s'intéresse au réemploi de friches industrielles car l'artificialisation des sols doit sinon cesser, ralentir et s'équilibrer à 0net. C'est d'ailleurs une des politique de la région puisque la renaturation, la plantation massive d'arbres en ville, est en cours.

- Dénaturer le fonctionnement hydraulique d'une si grande surface appelle à déstabiliser le bassin versant de la Sauldre au droit de Romorantin, déjà sensible aux inondation

- Retrouver un niveau industriel et une économie productive est aussi un enjeu majeur, mais ce n'est pas en développant ce genre d'outil voué a affirmer le rôle servile (dépendant de productions extérieures) que l'on bâti un avenir.

- La compensation écologique est une blague. Une zone N2000 n'est pas un dépôt pour espèces endémiques gênantes et son entretien ne doit pas de faire à grands frais mais par une pratique utile ou rentable pour être pérenne.

Bref, tout ça pour quoi ?

(spéculation immobilière face au ZAN, erreur stratégique, déstructuration de la voirie mal fondée de Sologne, gêne et danger sur les routes ?)

Mieux vaudrait investir sur du fret ferroviaire et construire des plateformes logistiques près des gares, qui soutiendraient l'économie du territoire.

Sujet :[!! SPAM] [INTERNET] Dépôt de contribution à l'enquête publique
"Catella"

Date :Sun, 02 Jul 2023 22:55:04 +0200

De :espouy.saffran

Pour :pref-icpe@loir-et-cher.gouv.fr <pref-icpe@loir-et-cher.gouv.fr>

Monsieur le Préfet,

Je tiens à réitérer ma contribution à l'enquête publique et à exprimer clairement mon opposition au projet de zone logistique Catella sur les communes de Romorantin et Villefranche. Les emplois annoncés ne doivent pas faire oublier l'urgence climatique et la nécessité de favoriser des secteurs respectueux de l'environnement.

La construction d'une nouvelle voie verte à proximité du site soulève des interrogations quant à la préservation de la biodiversité et l'impact sur le tourisme vert, un atout économique pour notre région. Il est essentiel de repenser notre approche du développement en évitant de favoriser davantage les secteurs dépendants du transport routier.

Les incohérences entre la préservation de notre territoire, notamment en tant que zone Natura 2000, et les projets logistiques sont alarmantes.

Les lacunes et les problèmes mentionnés dans les rapports d'évaluation remettent en question la qualité du projet dans son ensemble, notamment en termes de protection de l'environnement et de la qualité de vie.

De plus, l'avis du SDIS pointant 32 points critiques et l'intention clairement financière et capitaliste de l'entreprise Catella suscitent des préoccupations supplémentaires. Les revirements d'avis de la DREAL sans justification solide renforcent les doutes sur la légitimité du projet. En conclusion, je vous prie de prendre en compte mon avis défavorable quant à la construction de cette plateforme logistique, pour le bien de l'emploi durable et de l'environnement.

Je vous remercie de votre attention et vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma considération distinguée.

Cordialement,

Saffran Espouy

Sent from my Huawei phone

Sujet :[INTERNET] Enquête publique ROMORANTIN LANTHENAY ET
VILLEFRANCHE SUR CHER - CATELLA LOGISTIC EUROPE

Date :Sun, 2 Jul 2023 23:00:26 +0200

De :genevieve DARTAU

Pour :pref-icpe@loir-et-cher.gouv.fr

Madame, Monsieur,

Veillez trouver ci-dessous ma contribution à l'enquête publique concernant l'exploitation de 2 entrepôts de stockage de matières combustibles sur Romorantin Lanthenay et Villefranche sur Cher.

Le projet , présenté par Mr Lorjeoux (Romo Dialogues 72) et la Société Catella ,comme "innovant et durable à rayonnement régional, ambitieux pour le développement de l'emploi, reconquête industrielle, développement durable" .. On croirait rêver mais non, en fait ce sera plutôt un cauchemar pour notre territoire et ses habitants es.-

Après lecture des documents du dossier de l'enquête publique, des réserves inscrites dans le rapport de la MRAE, j'emets un avis **défavorable au projet de construction et d'exploitation des 2 bâtiments de la plateforme logistique.**

De plus j'estime indispensable la tenue **d'une réunion publique avec La Société Catella, les élus Romorantin, Villefranche et le commissaire enquêteur.** Les citoyens doivent être informés, obtenir des réponses à leurs questions et **le débat est indispensable** .La vérité n'est pas dans la revue municipale (décembre 2022)

A ce jour, malgré la demande de nombreux citoyens , ni Mr Lorgeoux, ni la Société Catella, ni le commissaire enquêteur n'ont organisé de réunion publique pour informer et débattre

d'un sujet aussi impactant sur la vie des habitants du territoire.

* Le projet est certainement une source de richesses pour Catella (sté **financière** spécialisée dans le marché de transactions immobilières et le développement des plateformes logistiques en Europe, avec **des mandats pour une valeur de 50 milliards d euros**).

mais

En quoi ce projet est il utile socialement, économiquement , écologiquement pour le territoire, ses habitants -es

alors que le défi est de limiter les effets du changement climatique,notamment réduire les émissions de gaz à effet de serre, protéger,tout mettre en oeuvre pour que la biodiversité retrouve une place prépondérante dans l'écosystème du monde vivant ?

et que le rapport du GIEC qui vient d'être connu (20 mars 2023)

fait un constat catastrophique: réchauffement climatique à +2,7°C d ici la fin du siècle si les mesures de changement ne sont pas engagées très sérieusement d ici fin 2030 (c'est maintenant!)

Chaque projet doit tenir compte des défis qui se présentent à tous, citoyens -ennes, élus, entrepreneurs.Nous sommes à un moment de bascule et nous avons la responsabilité d'y faire face .

Ce projet est le symbole de l'ancien monde qui va mourir et du modèle économique dominant qui mène l'humanité à sa perte .

JE N'EN VEUX PAS, NI POUR MOI NI POUR LES GÉNÉRATIONS FUTURES

QUESTIONS:

La construction et l'exploitation d'une plateforme logistique pour une activité de stockage et de redistribution d'objets fabriqués ailleurs, loin ,à l'autre bout du monde n'apportera pas de richesses pour notre territoire et ne permettra pas la redynamisation industrielle vantée par notre édile.

- emploi

* chiffres affichés : 250 embauches en 5 ans .effet de communication qui s'apparente à de la voyance !, les entreprises qui occuperont les cellules sont elles connues , quelles activités : entreposage, préparation de commandes quand on sait que la politique des logisticiens (Source VOXLOG) est d'aller vers plus de robotisation et donc moins d'emplois .

Des emplois souvent intérimaires, soumis à l'activité saisonnière , peu qualifiés avec des horaires en 2x8 ou 3x8 .des conditions de travail marquées par des tâches répétitives,une surveillance numérique constante ,indicateurs de performance , peu de progression de carrière.

* quelle prospection de lieux déjà existants pouvant accueillir les activités de logistique a été faite ? Catella doit en apporter la preuve

Plusieurs plateformes construites dans la région sont à ce jour vides ex : à Blois

* obligation de communiquer sur les entreprises occupant ces plateformes .Pouvez-vous apporter la preuve des entreprises intéressées pour s'installer sur le projet Romorantin Villefranche .

- **artificialisation** d'une zone naturelle qui a une grande importance en tant que territoire vivant, où la biodiversité doit être protégée, un tel projet est en contradiction avec l'objectif "zero artificialisation nette(ZAN) d'ici 2050 , inscrit dans la loi "climat et résilience"(2021) avec obligation aux territoires, communes, départements, régions de réduire de 50 % le rythme d'artificialisation et de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers d'ici 2030 .

* quelle recherche a été faite pour éviter de détruire ce lieu? et la zone humide

le service compétent émet des réserves et doute de la qualité de l'étude écologique .

* la règle Eviter Réduire Compenser ; comment a t elle été respectée ..ou pas

* comment va se faire la compensation de la destruction de 3,85 ha de zones humides ? déplacement d'espèces végétales Orchis pyramidal et peut être d'autres non répertoriées -étude lacunaire-

la compensation doit être opérationnelle avant le début éventuel du chantier .Qu'en est il ? Quelles mesures sont prévues ?

Quel sera le suivi ? Qui le fera , combien de temps et si les espèces déplacées ne peuvent se installer sur la nouvelle zone ?

Encore une perte pour la biodiversité et le vivant .

- **pollution**

Nuisances sonores, pollution de l'air , émission importantes de gaz à effet de serre, mise à mal du réseau routier déjà en état dégradé avec le passage de environ 200 poids lourds en plus , soit 400 aller retours et 600 vehicules légers par jour .

quel sera le coût pour la communauté, travaux de réparation

du réseau routier , incidence sur les impôts locaux
Les études faites pour évaluer le trafic poids lourds sont trop anciennes et pendant Covid . Des études récentes et des prévisions correctement réalisées pour évaluer la pollution dû au trafic routier engendré et augmenté doivent être menées .

Le rapport du Giec donne l' injonction aux décideurs d 'agir pour réduire les émissions de GES de 40 % d'ici 2030 et 80 % d'ici 2050.

* conséquences des multiples pollutions sonores , visuelles , air sur la santé globale de tous .

La pollution de l air est reconnue comme cancérigène par l'OMS.L'augmentation très nette du trafic routier va entraîner l' augmentation importante d'émissions de dioxyde d'azote et de particules fines avec pour conséquence le développement de pathologies diverses , cardiaques, respiratoires ..

Pour rappel, notre territoire est un désert médical où il est bien difficile de trouver un médecin traitant, de se faire soigner .

Catella et les élus doivent répondre à toutes ces interrogations et montrer en quoi le projet répond à l'urgence climatique à laquelle l'humanité est confrontée et qui touche à sa survie .

A ce jour, aucune réponse ! Il est affligeant de constater combien Mr Lorgeoux ose encore présenter le chiffre de 200 emplois comme une réalité , dire que le site ne pose pas de problèmes environnementaux , qu'il n'y a pas de maison alentour(article NR du 28/06/2023) .C'est faux !

Comment ne pas tenir compte des voix des scientifiques, des experts du Giec , regarder la réalité des événements

climatiques extrêmes qui touchent si lourdement les populations , les territoires dans le monde (feux gigantesques Canada , inondations , ou sécheresse en Uruguay et bien sûr en France également?)

L'énergie , la volonté politique des élus nationaux et locaux devraient se tourner résolument vers la mise en place de systèmes résilients (sortir du modèle agricole dominant , du modèle énergétique , ...), soutenir des projets qui permettent de valoriser les potentialités du territoire , proposer des emplois non délocalisables , assurer la souveraineté alimentaire ,...

il est urgent de retrouver dans les choix et prises de décisions , le respect du vivant (humain, végétal, animal) et quitter les attitudes d'orgueil et de prédation qui caractérisent le modèle économique actuel et qui mène l'humanité à sa fin.

Il faut du courage pour cela.

Pour ma part, je sais dans mon coeur, mon âme et mon esprit que ce projet est nocif et ne correspond en rien aux besoins vitaux de notre territoire et ses habitants-es .il ne leur permettra pas d'avoir une meilleure qualité de vie , ce qui devrait être , par ailleurs , l'objectif de nos élus-es.

Je vous remercie de prendre en compte ma contribution et de retenir dans votre analyse le caractère impératif de prise de conscience de la situation locale et globale et l'obligation d'agir sous peine de plainte pour inaction climatique .

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet , en l'assurance de ma respectueuse considération .

Genevieve DARTAU

Sujet : [!! SPAM] [INTERNET] Contribution à l'enquête publique sur le projet de logistique Catella

Date : Mon, 3 Jul 2023 08:28:33 +0200 (CEST)

De : fabrice.perron

Répondre à : fabrice.perron

Pour : pref-icpe@loir-et-cher.gouv.fr

Monsieur le Préfet bonjour,
Veuillez trouver ci-dessous ma contribution à l'enquête publique à propos du projet Catella.

Suite aux incendies qui ont ravagé le sud-ouest de la France et à une année 2022 marquée par des températures records le Président Emmanuel Macron a cru bon de sonner l'heure de la sobriété et de la planification écologique, ce qui signifie une transformation de nos modes de production et de consommation. D'autre part la loi climat et résilience, votée le 22 août 2021, fixe comme objectif la baisse de moitié du rythme d'artificialisation des sols d'ici 2031 et le zéro artificialisation en 2050. Pensez-vous vraiment qu'avec la multiplication des plates-forme logistiques en région Centre (coût trop élevé en région parisienne, opportunité avant l'application de la loi) et précisément ici au sud de Romorantin-Lanthenay ce type d'investissement réponde aux attentes de la société et de l'intérêt général ? Nous ne nous contenterons pas de deux-trois lignes rédigées à la sauvette, sans argumentation, dans les registres en mairie pour abonder favorablement dans le sens cet aménagement spatial (« ça créé de l'emploi », « développer notre commune »...) car ce projet d'implantation de deux hangars de 70 000 m2 avec une emprise de 18 ha dans la zone des Grandes Bruyères interroge à plusieurs titres :

-d'abord au plan économique ce type d'implantation favorise une logique court-termiste et commerciale avec éclatement des chaînes de valeur, favorisant le tout-camion sans se poser la question des externalités

négatives, de l'origine des produits et des km parcourus. Bref ce modèle, venu des années 80 (époque d'une mondialisation triomphante), est à contre-temps d'une relocalisation et reconfiguration plus globale des activités. Il n'a pas non plus pour priorité la réindustrialisation d'un site mais favorise la spéculation foncière et les intérêts des sociétés du BTP (il y a d'ailleurs d'autres espaces de stockage déjà disponibles à Romorantin ou Salbris...). Qui peut prétendre que tous les box de stockage seront loués ? Quant à la pérennité des emplois, à l'heure de la robotisation et de l'IA (cf Amazon), il est à craindre une automatisation et/ou un turn-over important comme le montre d'ailleurs la situation sur Mer (<https://www.mediapart.fr/journal/economie-et-social/030123/dans-le-loir-et-cher-l-expansion-des-plateformes-logistiques-suscite-des-resistances>). D'ailleurs est-on parti des besoins économiques de ce bassin d'emplois et du profil de la population active ? Ne pourrait-on pas envisager d'autres usages de production de cet espace (zone de maraîchage en circuit courts par exemple...) et de partir des besoins de la population ? Enfin une étude d'impact a t-elle été menée sur les emplois locaux ? Je note que dans la brochure de communication de la mairie la « la cartographie des recrutements et les effectifs correspondants par entreprise n'étant pas encore fixés à ce jour » (Romo Dialogue n°72, p8). Et les emplois de ces entrepôts ne sont pas connus pour générer des emplois directs ... à la différence de vrais emplois industriels ! Et le maire lui-même, dernièrement révisait à la baisse le nombre d'emplois (250 au lieu de 300). Or en général sur ce type de sites logistiques on compte en moyenne 3 emplois à l'ha, ce qui donnerait 54 dans le cas présent ! Et ces emplois sont souvent des emplois d'intérimaires.

-ensuite au plan environnemental et sanitaire, c'est un non sens : la rotation de 200 camions (donc 400 aller-retour) et nombre d'utilitaires par jour ne sera pas sans conséquences sur la pollution de l'air, un paysage défiguré et standardisé (une balafre de plus pour « la France moche » et ses entrées de ville, voyez Saran au nord d'Orléans !) la déformation de routes départementales (D922 et D765 dont la réfection inévitable sera à la charge des collectivités ...) et les nuisances occasionnées dans les villages et zones d'habitation traversées (48 000 décès prématurés par an en France du fait de la pollution de l'air). Le rapport de la MRAE de janvier 2023 émet de sérieuses réserves d'ailleurs concernant cette absence de prise en compte de l'impact en émission de gaz à effet de serre : « le dossier ne comporte dès lors aucune évaluation des émissions

atmosphériques (gaz à effet de serre) générées par le trafic de véhicules induit par le projet, aucune évaluation sur l'impact sur la qualité de l'air et sur la santé dans les communes environnantes. Il ne propose aucune mesure visant à la réduction et la compensation pour contribuer à l'objectif national de neutralité carbone à l'horizon 2050 ». Quant on sait en plus que la France connaît un retard dans sa trajectoire de réduction d'émission, et qu'il faudrait doubler le rythme de réduction d'émissions d'ici 2030... On est aussi loin de la mobilité douce vantée toujours par le document promotionnel déjà évoqué (Romo Dialogue n°72, p10). Concernant la « compensation écologique », dont se targue toujours cette même brochure, n'est-on pas dans le greenwashing ? En effet en écologie la compensation est une illusion, la destruction irréversible. Et en cas de fermeture à qui en incombera la responsabilité la dépollution du site ? Qui nous assure que « la participation financière de Catella de 500 000 € prendra en charge, sur 30 ans, la gestion écologique adaptée du site de l'Arche » ? Le rapport de la MRAE souligne de nouveau cette carence : « l'autorité environnementale recommande de compléter le dossier en précisant l'usage futur considéré et possible lors de l'arrêt définitif de l'activité logistique, ainsi qu'avec les contraintes de remise en état qui résulteraient de cet usage futur. » Privatisation des profits, socialisation des pertes, on connaît la chanson ...

-enfin au plan démocratique n'est-il pas déplorable que le commissaire enquêteur M Leddet ait jugé qu'une « réunion publique n'apporterait pas beaucoup de choses, [...] je n'en vois pas la nécessité » (la NR du jeudi 30 mars dernier) et soit sorti de la réserve et impartialité que sa fonction lui imposait. Il a été démis de ses fonctions certes mais "quid" de la réunion publique promise par l'édile municipale, M Lorgeoux ? Et cela malgré une campagne très active de citoyens de Romorantin impliqués dans ces thématiques. Peut-on donc, quand on est élu, à la fois déplorer le fossé croissant entre citoyens et représentants de la nation, tout en ayant des pratiques qui infantilisent les citoyens, font des individus des consommateurs qu'on écarte de la chose publique et de choix qui engagent notre avenir et celui de nos enfants ?

A l'heure de la crise démocratique, sociale et environnementale que nous vivons, refaire société est donc devenu un impératif mais nous n'y parviendrons pas sans construire ensemble des projets qui ont du sens pour nos vies et nos territoires, dans le respect de notre environnement et en partant notamment des besoins

de la population.

Cordialement. M Fabrice PERRON et Mme Frédérique VIDAL

Sujet : [INTERNET] enquête publique Catella Romorantin Villefranche

Date : Sun, 02 Jul 2023 18:10:55 +0200

De : pref41@hebergement2.interieur-gouv.fr

Répondre à :

Pour : pref-courrier@loir-et-cher.gouv.fr

L'information suivante a été collectée le 02/07/2023 18:10:

Vous êtes: Une entreprise

Nom: Bonneau

Prénom: Jacqueline

Adresse électronique:

Adresse postale:

Code postal:

Ville:

Téléphone:

Sujet: enquête publique Catella Romorantin Villefranche

Destinataire: La préfecture

Message: Bonjour Je suis plus que jamais opposée à l'installation d'une plateforme logistique que ce soit à proximité de Romorantin-Lanthenay ou de tout autre endroit d'ailleurs. Ces installations sont d'un autre temps. D'un temps où nous n'avions pas pris la mesure des changements qui sont en train de s'opérer. Un temps où l'on pensait que la croissance et le développement économique était la solution pour vivre mieux. La course à toujours plus doit s'arrêter : plus de ressources, plus de développement économique, plus de loisirs, plus de

déplacement, plus de consommation, plus d'argent... Il s'agit d'une vision d'un autre âge. « Il faut changer de braquet ». Même nos politiques nous le disent alors... : Ayons le courage d'opérer ce changement ! On nous parle de réchauffement climatique. On nous dit : Il faut changer, réinventer d'autres moyens de se déplacer que les voitures, les camions, les avions... - Et nous allons encourager la rotation de 200 camions et 600 voitures par jour autour de la plateforme ? Certains « optimistes » pensent que le temps que les travaux de construction de Catella soient terminés il n'y aura plus de pétrole ! Nous aurons alors une jolie friche industrielle ! On nous dit qu'il faut consommer localement, sagement... - On va permettre le stockage et la redistribution de produits souvent inutiles et fabriqués à l'autre bout de notre planète, en Chine, en Inde... Nous détruisons la planète qui nous héberge. Ce n'est pas Notre planète ! Elle héberge aussi les végétaux, les animaux, les sols même. Le syndrome du Titanic : Les jours du monde tel que nous le connaissons sont comptés. Comme les passagers du Titanic, nous fonçons dans la nuit noire en dansant et en riant, avec l'égoïsme et l'arrogance de ceux qui sont convaincus d'être "maîtres d'eux-mêmes comme de l'univers". Et pourtant, les signes annonciateurs du naufrage s'accumulent : dérèglements climatiques en série, pollution omniprésente, extinction exponentielle d'espèces animales et végétales, pillage anarchique des ressources, multiplication des crises sanitaires. Nous nous comportons comme si nous étions seuls au monde et la dernière génération d'hommes à occuper cette Terre : après nous, le déluge... Est-ce que c'est cette vie là que nous souhaitons aux générations futures, à nos enfants ? Je suis contre le projet Catella

Date : Sun, 02 Jul 2023 17:09:47 +0200

De : pref41@hebergement2.interieur-gouv.fr

Répondre à :

Pour : pref-courrier@loir-et-cher.gouv.fr

L'information suivante a été collectée le 02/07/2023 17:09:

Vous êtes: Un particulier

Nom: Bonneau

Prénom: yves

Adresse électronique:

Adresse postale:

Code postal: 41200

Ville: Romorantin

Téléphone:

Sujet: enquête publique Catella

Destinataire: La préfecture

Message: Bonjour . Je m'étais exprimé contre ce projet lors de la première enquête publique Catella. Plus je m'informe sur ce projet plus j'y suis opposé. Je m'oppose à bitumer, bétonner des espaces de terres naturelles, même jugées pauvres , mais nécessaires et indispensables à la biodiversité dont nous avons tous besoin pour continuer à vivre. Je suis favorable à installer par exemple des maraichers sur ces terres (on sait améliorer des terres dites pauvres par des apports naturels) pour pouvoir fournir à la population locale des

produits du terroir frais, fournir des emplois, développer le commerce local (circuits courts qui diminueraient les inconvénients lié au transport routier longues distances), Je m'oppose au fait de faire circuler près de 200 camions poids lourds par jour, 600 voitures par jour, soit 400 + 1200 passages sur les routes existantes. Qui respirera l'air pollué des gaz d'échappement? Vous , les décideurs de ce projet? Non , c'est encore la population locale et la nature qui sera impactée par ces nuisances qui atteignent la santé. Il est inacceptable car incohérent d'encourager l'augmentation du transport par camions et voitures qui fonctionnent avec des produits issus du pétrole. Nous n'aurons bientôt plus de pétrole!!! Ce n'est pas un secret. Les spécialistes de l'énergie le disent depuis des années. Là, nous ne sommes plus dans les années 1970, les spécialistes le prouvent, il est temps de ne plus utiliser le pétrole. Je m'oppose au fait d'apporter encore sur notre territoire une masse énorme de produits venus du bout du monde par des portes-containers qui polluent les mers, par des camions qui sillonnent nos routes et polluent notre environnement. On constate en plus que ces produits à pas cher sont de mauvaise qualité en général et non durables , et ils finissent dans les déchetteries qui en sont déjà encombrées. C'est un projet contre nous tous, habitants de la planète. Notre terre a-t-elle vocation à devenir une grande poubelle ? Et que va-t-il être stocké dans cette immense plate-forme ? des produits dangereux ? qu'en sera-t-il en cas d'incendie ? émanation de gaz polluants que nous respirerons? fuites de produits dangereux dans les nappes phréatiques par mouvement du sol... avec le réchauffement évident du climat ? Et l'eau que nous boirons ? ça ressemble à une bombe à retardement ! Je suis opposé à l'argument qui prévoit plusieurs centaines d'emplois sur notre territoire. Quels types d'emplois ? manutentionnaires ? avec des diplômés jusqu'à bac +2, + 3, +5 ? On devine bien que ces plates-formes seront robotisées , toujours pour le même motif de gagner le plus d'argent possible. D'ailleurs, il y a peu de candidats à ce genre de travail, qui épuise les humains physiquement et moralement. Non, cet argument « promesse d'emploi » n'engage que ceux qui y croient . Quant à la construction d'une telle plate-forme sur un terrain vierge de 18 hectares, j'imagine le chambardement que ça va engendrer, circulation d'engins bruyants, polluants, va et vient incessant de camions transportant des matériaux, dégradation des routes, paysage défiguré par des bâtiments immenses de grande hauteur. L'image de La Sologne va en prendre un coup dans l'aile, et ce n'est pas génial pour attirer les touristes ! De plus il y a une tendance (de bon sens) à diminuer et arrêter l'artificialisation des sols en France, le projet Catella va contre cette tendance et je m'y oppose aussi pour ce

motif. Et le plus grave pour moi c'est le grand bouleversement que la nature n'aura jamais connu à Romorantin. 18 hectares de terres en friches c'est une partie de notre poumon, c'est un lieu de vie des oiseaux, des insectes, des rongeurs, des animaux sauvages, des plantes sauvages, des arbres, des micro-organismes dans le sol... bref la vie tout simplement. Romorantin va perdre cela ? Et pour le business de quelques privilégiés ? qui finiront par être eux aussi impactés par les nuisances qu'ils auront créés. Non je ne veux pas de ce projet. Je demande à toutes les personnes qui sont en capacité de décider de faire ou ne pas faire ce projet, de penser collectivement et non individuellement. L'air, la terre, l'eau sont des biens que nous devons partager, ils ne sont pas la propriété de quelques uns qui décident de leur utilisation pour la majorité des autres. Nos élus veulent-ils nous imposer des nuisances que nous ne voulons pas ? Nous nous éloignons de la démocratie, messieurs les décideurs. Cordialement.

Sujet :[INTERNET]

Date :Mon, 3 Jul 2023 13:47:55 +0200

De :Yves BONNEAU

Pour :pref-icpe@loir-et-cher.gouv.fr

Bonjour,

Je m'étais exprimé contre ce projet lors de la première enquête publique.

Plus je m'informe sur ce projet plus j'y suis opposé.

Je m'oppose à bitumer, bétonner des espaces de terres naturelles, même jugées pauvres , mais nécessaires et indispensables à la biodiversité dont nous avons tous besoin pour continuer à vivre.

Je suis favorable à installer par exemple des maraichers sur ces terres (on sait améliorer des terres dites pauvres par des apports naturels) pour pouvoir fournir à la population locale des produits du terroir frais, fournir des emplois, développer le commerce local (circuits courts qui diminueraient les inconvénients lié au transport routier longues distances),

Je m'oppose au fait de faire circuler près de 200 camions poids lourds par jour,600 voitures par jour, soit 400 + 1200 passages sur les routes existantes.

Qui respirera l'air pollué des gaz d'échappement? Vous , les décideurs de ce projet? Non , c'est encore la population locale et la nature qui sera impactée par ces nuisances qui atteignent la santé.

Il est inacceptable car incohérent d'encourager l'augmentation du transport par camions et voitures qui fonctionnent avec des produits issus du pétrole.

Nous n'aurons bientôt plus de pétrole!! Ce n'est pas un secret. Les spécialistes de l'énergie le disent depuis des années. Là, nous ne sommes plus dans les années 1970, les spécialistes le prouvent, il est temps de ne plus utiliser le pétrole.

Je m'oppose au fait d'apporter encore sur notre territoire une masse énorme de produits venus du bout du monde par des portes-containers qui polluent les mers, par des camions qui sillonnent nos routes et polluent notre environnement. On constate en plus que ces produits à pas cher sont de mauvaise qualité en général et non durables , et ils finissent dans les déchetteries qui en sont déjà encombrées. C'est un projet contre nous tous, habitants de la planète. Notre terre a-t-elle vocation à devenir une grande poubelle ?

Et que va-t-il être stocké dans cette immense plate-forme ? des produits dangereux ? qu'en sera-t-il en cas d'incendie ? émanation de gaz polluants que nous respirerons? fuites de produits dangereux dans les nappes phréatiques par mouvement du sol.... avec le réchauffement évident du climat ? Et l'eau que nous boirons ?

ça ressemble à une bombe à retardement !

Je suis opposé à l'argument qui prévoit plusieurs centaines d'emplois sur notre territoire. Quels types d'emplois ? maintenancenaires ? avec des diplômés jusqu'à bac +2, + 3, +5 ? On devine bien que ces plates-formes seront robotisées, toujours pour le même motif de gagner le plus d'argent possible. D'ailleurs, il y a peu de candidats à ce genre de travail, qui épuise les humains physiquement et moralement. Non, cet argument « promesse d'emploi » n'engage que ceux qui y croient.

Quant à la construction d'une telle plate-forme sur un terrain vierge de 18 hectares, j'imagine le chambardement que ça va engendrer, circulation d'engins bruyants, polluants, va et vient incessant de camions transportant des matériaux, dégradation des routes, paysage défiguré par des bâtiments immenses de grande hauteur. L'image de La Sologne va en prendre un coup dans l'aile, et ce n'est pas génial pour attirer les touristes !

De plus il y a une tendance (de bon sens) à diminuer et arrêter l'artificialisation des sols en France, le projet Catella va contre cette tendance et je m'y oppose aussi pour ce motif.

Et le plus grave pour moi c'est le grand bouleversement que la nature n'aura jamais connu à Romorantin. 18 hectares de terres en friches c'est une partie de notre poumon, c'est un lieu de vie des oiseaux, des insectes, des rongeurs, des animaux sauvages, des plantes sauvages, des arbres, des micro-organismes dans le sol... bref la vie tout simplement. Romorantin va perdre cela ? Et pour le business de quelques privilégiés ? qui finiront par être eux aussi impactés par les nuisances qu'ils auront créées. Non je ne veux pas de ce projet.

Je demande à toutes les personnes qui sont en capacité de décider de faire ou ne pas faire ce projet, de penser collectivement et non individuellement.

L'air, la terre, l'eau sont des biens que nous devons partager, ils ne sont pas la propriété de quelques uns qui décident de leur utilisation pour la majorité des autres. Les décideurs et les élus veulent-ils nous imposer des nuisances que nous ne voulons pas ?

Cordialement.

Yves Bonneau. Romorantin



Sans virus. www.avv.com

Monsieur le Préfet du Loir et Cher

Monsieur Le Commissaire Enquêteur

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-après ma contribution renouvelée et complétée quant à la construction éventuelle de plateformes logistiques à Romorantin-Lanthenay et à Villefranche sur Cher.

D'un point de vue général, je ne peux comprendre les personnes disant aimer La Sologne dans ses dimensions de paysages verdoyants, forestiers et dispersants des lieux humides d'extrêmes qualités, qui applaudissent à des projets aussi dévastateurs non seulement en proximité du site, mais polluants en gaz à effet de serre sur l'ensemble d'une région.

La seule argumentation positive serait l'emploi généré dans une sorte de dynamique économique, mais ces emplois existent déjà au travers de la logistique existante dans une cohérence territoriale d'aménagement. Les entreprises locales externalisent leur stockage de matières premières avant fabrication puis leurs produits transformés nécessitent avant expédition un deuxième temps de stockage pour écouler les marchandises. L'échelle des besoins n'induit pas 71 360 mètres carrés ; celle-là repose sur les échanges mondiaux qui tuent justement notre dynamique d'entreprises locales et favorisent une consommation par « clic informatique » hyper consommatrice d'eau dans les data center pour refroidir les installations numériques, et induisent une prolifération des emballages par cartons utilisant nos forêts comme ressource ou par matières plastiques dont la pollution n'est plus à démontrer.

Je ne peux que m'opposer à ce projet de deux plateformes démesurées pour les raisons plus locales et précises qui émanent du dossier.

1. Ce projet va continuer d'aggraver le dérèglement climatique par l'installation d'une énième augmentation des déplacements routiers que le constructeur a chiffrée à 196 poids lourds et 600 véhicules légers. L'argumentation affirmant que la proximité de l'autoroute évitera les inconvénients est absurde en termes d'usages. L'axe Nord Sud repose aussi sur la départementale 922 par exemple. D'autre part, au regard de la pollution les émissions de gaz à effet de serre seront amplifiées quelque soient la localisation de leur émissions d'origine. Les objectifs nationaux et locaux comme le PCAET de la Communauté de Communes ne seront pas respectés. A l'échéance 2030 nous devons réduire de 40 % nos émissions, rajouter 200 camions est contradictoire avec les engagements pris.

L'urgence climatique est telle que les scientifiques annoncent des hausses de températures de 3 à 4 degrés pour la France et l'Europe et la Sologne en subira de plein fouet les conséquences étant située au centre de l'hexagone éloignée de la façade atlantique. Ce projet relève du passé et remet en cause un avenir viable sur une planète partagée dans la plus grande biodiversité possible

2. Il n'est pas réellement étudié d'alternatives locales à cette construction, alors que la loi y oblige. Actuellement des friches industrielles existent et ne demande qu'à être restaurées éventuellement en lieux de stockages, à l'échelle locale. Cette préférence éviterait des artificialisations supplémentaires, réparerait les paysages locaux, et créerait des emplois

3. L'artificialisation des sols n'est compensée que partiellement. Pour construire 71 360 m² de bâtiments, il faut consolider la structure portante du sol lui-même sous les dallages par un concassage ou malaxage des sols. Puis il faut un traitement de type « chaulage » sur 60 centimètres de profondeur afin d'obtenir un sol plan et stable. La loi oblige à compenser cette destruction par des surfaces (mais pas en profondeur). Mais surtout, ne sont pas prises en compte toutes les surfaces de voiries lourdes. Or ces surfaces dédiées aux camions sont elles aussi broyées, concassées et chaulées sur les mêmes profondeurs que sous bâtiments pour créer des aires de manœuvres stables. Sur la surface des parcelles de 18 hectares il est déclaré que seuls 5 hectares retournent en espaces verts. La surface artificialisée et imperméabilisée est donc de 13 hectares bien plus que les 7 hectares de bâtis.

Ainsi, la biodiversité des sols est détruite sur 13 hectares et en profondeur de 60 cm voire davantage et non sur 7 hectares.

4. L'inscription paysagère n'a aucune justification dans ce dossier. Il n'est qu'affirmé que le talus de l'autoroute est plus haut que le bâtiment le plus haut des deux soit 15 m. les voyageurs seront donc à l'abri de cette vision....

Ainsi, les voisins(es) de Villefranche et les Romorantinais(es) verront en pleine nature un immeuble de 5 étages s'étirant sur 322 m de longueur. Cet énorme écran visuel n'a aucun équivalent dans le secteur et le tout sera longé par la voie verte et cyclable de Villefranche à Romorantin... Comme paysage touristique, il n'y a pas mieux !!!

5. Sur l'aspect des nuisances sonores, il n'est rien dit sinon qu'une étude sera diligentée après constructions de correctifs si problèmes constatés

Aucun seuil n'est indiqué, ni ce qui serait fait concrètement en cas de dépassement ? 196 camions journaliers sont parfaitement silencieux !!

6. La loi impose également que les bâtiments soient reconvertibles après disparition de l'activité, avec contrainte de remise en état du site.

Evidemment rien n'est annoncé, car il est impossible de restituer la biodiversité.

7. La zone humide présente et « compensée » par des aménagements au nord de Romorantin sera perturbée. Aucune étude n'est fournie pour en connaître son devenir. S'il y a zone humide il y a forcément une alimentation d'eau qui va se trouver déviée. La zone inondable nouvelle va se reconstituer dans le voisinage, mais où ?

Evidemment rien n'est programmé, car il est impossible d'anticiper la réaction du sol.

Je vous remercie de tenir compte de mes arguments et interrogations et de considérer cette contribution comme émettant un avis négatif. J'ose espérer Monsieur le Commissaire Enquêteur que vos conclusions ne se baseront pas seulement sur ce qu'il est coutume d'appeler « la théorie du bilan » c'est-à-dire combien de « contre » combien de « pour », mais de comparer les argumentations construites et raisonnées.

Etienne Verschueren.